

RAPPORT D'ACTIVITÉ

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
LA VOIX DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Janvier 2019

METROPOLE
AIX
MARSEILLE
PROVENCE



CONSEIL
DE DÉVELOPPEMENT

UN iNTERLOCUTEUR iNCONTURNABLE



Martine VASSAL

**Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence**

**Présidente du Conseil
départemental
des Bouches-du-Rhône**

Le Conseil de développement de la Métropole Aix-Marseille-Provence est l'un des points d'appui importants dont la loi a dotée la gouvernance de notre institution. À travers lui, toute la société civile métropolitaine fait entendre sa voix. Il est devenu un interlocuteur incontournable pour les élus que nous sommes, un interlocuteur écouté, entendu et reconnu.

Je tiens à remercier vivement le président du Conseil de développement, Gérard Goninet, ainsi que tous ses membres, pour leur engagement que je salue. Celui-ci est d'autant plus notable que les membres de ce conseil sont bénévoles, ils donnent de leur temps pour penser notre territoire, préparer son avenir.

Le travail fourni durant la première année pleine de fonctionnement est déjà considérable, nous en avons ici la synthèse. De ces réflexions ont

découlé de nombreuses contributions qui ont notamment alimenté le Projet métropolitain dans tous ses aspects. Des réflexions ont été posées concernant les modalités de la participation citoyenne.

Une analyse a été lancée sur le possible rapprochement entre la Métropole et le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, ainsi que sur le mode d'élection des élus métropolitains.

Nous avons également déjà saisi le conseil sur des sujets tels que le Plan climat-air-énergie métropolitain ou le Plan local d'urbanisme intercommunal de Marseille Provence Métropole, le Programme local de l'habitat, le Plan de déplacements urbains, le Plan alimentaire territorial ou encore le Schéma de cohérence territoriale métropolitain. Je ne manquerai pas de le saisir afin qu'il apporte son expertise et son expérience chaque fois que l'indispensable voix de la société civile devra être entendue.



Michel ROUX

Vice-président de la Métropole,
délégué au Projet métropolitain et
au Conseil de développement de la
Métropole Aix-Marseille-Provence

Premier adjoint à la Ville
de Salon-de-Provence

En créant un Conseil de développement à l'échelle de la Métropole, Aix-Marseille-Provence a certes respecté ses obligations inscrites dans la loi, mais ce conseil est avant tout l'expression de la volonté des élus métropolitains d'être à l'écoute de la voix de la société civile et des citoyens des territoires qui composent cet espace métropolitain. C'est pour cela qu'ils ont soutenu cette création, qu'ils ont largement favorisé son travail.

Ce regard, nous devons le porter ensemble sur notre territoire tel qu'il est aujourd'hui, afin de l'imaginer tel qu'il sera demain. Ce regard peut être différent mais nous œuvrons chacun à notre manière pour co-construire un monde adapté aux habitudes de vie, aux contraintes, aux envies, aux nécessités de la vie des générations futures. Aucun sujet n'est par principe étranger à la réflexion des membres du Conseil de développement dès lors qu'il concerne l'avenir de notre territoire.

À L'ÉCOUTE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le résultat de cette réflexion est traduit et synthétisé ici dans ce rapport d'activité, le premier depuis l'installation le 6 avril 2017 du Conseil de développement. Il traduit la richesse des échanges et des propositions concrètes dont l'objectif est d'éclairer d'une manière originale et citoyenne le travail des élus métropolitains. Ces derniers ont besoin de ce regard, de ce pas de côté que les membres de la société civile franchissent pour formuler une vision complémentaire à la leur.

L'âge II du Conseil de développement se concrétisera, j'en suis convaincu, par une activité très soutenue, et cette expression de la société civile fera naturellement l'objet de la plus grande attention de la gouvernance de la Métropole.

La tâche qui nous attend est encore vaste, le champ des possibles infini. Nous vivons dans un monde ouvert et notre territoire a besoin de cette ouverture d'esprit que renforcent les réflexions du Conseil de développement.



Depuis près de deux ans, les membres du Conseil de développement de la Métropole Aix-Marseille-Provence se sont engagés auprès de cette institution pour se réunir, débattre, puis formuler des propositions de nature à éclairer le choix des élus.

PAROLES TENUES

La richesse de notre instance consultative réside dans la diversité des femmes et des hommes qui la composent. Des femmes et des hommes qui ont accepté d'apporter leur expérience, leur compétence dans cet espace de discussions, parfois critiques, et d'ouverture à la parole des autres.

Le Conseil de développement est ancré dans le présent, les pieds sur terre et porte un regard lucide et indépendant sur ce qu'est notre territoire aujourd'hui, avec ses forces et ses faiblesses, ses qualités et ses défauts. Ces femmes et

ces hommes savent également envisager l'avenir et réfléchir à ce que devrait – à ce que pourrait –, devenir notre territoire dans les dix, vingt ou trente prochaines années. Et je tiens à souligner combien j'ai plaisir à présider cette instance depuis son installation.

Ce document est le reflet de nos premiers mois d'activité où nous avons appris à nous connaître, à travailler ensemble. La Métropole nous a donné les moyens de fonctionner et les outils pour travailler et un champ de réflexion formidablement riche. Le Conseil de développement a déjà rédigé plusieurs avis. Il a contribué à co-construire le Projet métropolitain notamment, preuve – s'il en est encore nécessaire – de son utilité, et a proposé une démarche de participation citoyenne qui me tient particulièrement à cœur.

Les membres du conseil ont ainsi contribué à bâtir les fondations de la stratégie de la Métropole, et si sa voix a été écoutée, elle sera, j'en suis sûr, à l'avenir systématiquement entendue.

Les perspectives qui s'ouvrent à nous sont immenses, et je suis fier de pouvoir dire que les membres du Conseil de développement ont montré par leur engagement qu'ils ont pleinement répondu à l'appel.

Gérard GONINET

Président du Conseil de développement de la Métropole Aix-Marseille-Provence



SOMMAIRE

1.	UNE VALEUR AJOUTÉE POUR LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE	8
2.	UNE ORGANISATION EFFICACE ET ÉQUILIBRÉE	10
3.	UNE ACTIVITÉ INTENSE	14
4.	DEUX PREMIERS AVIS RENDUS PAR LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT	20
5.	DES OPPORTUNITÉS DE DIALOGUE AVEC LES ÉLUS MÉTROPOLITAINS	22
6.	UN PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ÂGE II DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT	24
7.	UN CONSEIL INSCRIT AU CŒUR D'UN RÉSEAU RÉGIONAL ET NATIONAL	28
8.	UN CONSEIL QUI PEUT COMPTER SUR SES APPUIS	30



La présidente de la Métropole, Martine Vassal, a rencontré les membres du bureau du Conseil de développement le 30 novembre 2018.

1. UNE VALEUR AJOUTÉE POUR LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE- PROVENCE

Les Conseils de développement sont tous fondés sur les mêmes règles juridiques, poursuivent les mêmes buts et pourtant, aucun conseil ne ressemble à un autre. Ce sont des objets protéiformes.

Les raisons sont multiples : spécificité des territoires, liens originaux avec leur institution de rattachement, singularité de leur histoire, particularités culturelles, personnalités des acteurs, ancienneté de leur existence...

Le Conseil de développement de la Métropole Aix-Marseille-Provence cultive une personnalité qui lui est propre, une libre parole de qualité, une diversité génératrice de richesse.

Il est l'organe de référence auprès de la gouvernance métropolitaine, de la participation de la société civile à la réflexion sur le développement de la Métropole.

Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs.

Au sein des commissions thématiques, il formule des avis et des propositions aux élus de la Métropole sur les thématiques dont il s'est emparé ou pour lesquelles il a été saisi.

La réussite du Conseil de développement dépend beaucoup de l'implication de ses membres. Elle dépend aussi du lien qui nous unira, élus et représentants des citoyens, de la confiance mutuelle que nous entretiendrons et de l'écoute réciproque que nous saurons créer.

—
Michel ROUX



UNE INSTANCE INSCRITE DANS LA LOI

Janvier 2014 : la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) rend obligatoires les Conseils de développement dans les nouvelles Métropoles et les Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR).

Août 2015 : la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) étend l'obligation à tous les EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, de créer un Conseil de développement.

Janvier 2017 : la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté dispose que le Conseil de développement doit veiller à la parité femme/homme et refléter la population qu'il représente dans sa composition.

2.

UNE ORGANISATION EFFICACE ET ÉQUILIBRÉE

Fort de 180 membres répartis en trois collèges, le Conseil de développement a assis son organisation sur cinq commissions thématiques permanentes, une commission spéciale Projet métropolitain dont les travaux sont supervisés par un bureau placé sous l'autorité de son président, Gérard Goninet.

Un reflet de la société civile métropolitaine

180 membres répartis en 3 collèges :

> Territorial

90 membres désignés par les présidents des 6 conseils de Territoire ;

> Partenaires

50 membres désignés par leur structure (chambres consulaires, fédérations syndicales, acteurs économiques et sociaux) ;

> Personnalités qualifiées

40 membres choisis pour leur implication, leur foi dans la Métropole, issus du monde de la culture, de l'urbanisme, de l'université...

Le bureau, poste de pilotage des travaux du conseil

Le bureau du Conseil de développement est composé :

- du président, Gérard Goninet ;
- de la vice-présidente, Sandra Chalinet-Méranda ;
- des 3 présidents de collèges, Romain Gille, Frédéric Moschetti, Apolline Quintrand ;
- des 5 présidents de commissions, Franck Recoing, Jean-Pierre Huchon, Jacques Fradin, Eric Michel, Bernard Niccolini.

Les commissions thématiques permanentes

Chaque membre est inscrit dans une des cinq commissions thématiques permanentes, présidées chacune par un des membres élus par ses pairs.

Ces cinq commissions couvrent les champs de compétences de la Métropole :

- Développement économique, Recherche, Innovation et Enseignement supérieur ;
- Grande accessibilité, Mobilité et Infrastructures ;
- Aménagement et Urbanisme ;
- Habitat, Politique de la ville et Solidarités ;
- Développement durable, Cadre de vie, Environnement et Agriculture.

Très rapidement, compte-tenu du vaste champ de réflexion ouvert au sein de ces cinq commissions, chaque président a suscité la création de groupes de travail internes avec un pilote s'étant porté volontaire.

Des auditions d'élus, d'experts, des agences d'urbanisme de l'agglomération marseillaise et du Pays d'Aix, de cadres de la Métropole ont alimenté les réflexions des membres, toujours sous l'autorité des présidents de commissions et avec le soutien des équipes du secrétariat général du Conseil de développement.

La commission spéciale Projet métropolitain : un efficace outil de transversalité.

Cette commission spéciale, animée par Jacques Pfister, est chargée de suivre le travail transversal des cinq commissions thématiques sur le Projet métropolitain.

Sa première réunion s'est tenue le 30 août 2017 à Cassis à la Fondation Camargo où elle a été reçue par Danielle Milon, premier magistrat. Les réunions suivantes se sont déroulées à Marseille ainsi qu'à Martigues. En 2019, cette commission spéciale aura à se déplacer sur le Pays d'Aix, le Pays Salonais et sur le territoire de Ouest Provence.

Elle est composée des membres du bureau et de deux membres pour chacune des cinq commissions thématiques.

Son rôle est important dans sa fonction de transversalité des approches des cinq commissions thématiques ; l'objectif assigné à cette commission est bien d'effectuer une synthèse des réflexions émises au sein des commissions thématiques afin de définir les grands axes de la vision métropolitaine de la société civile.



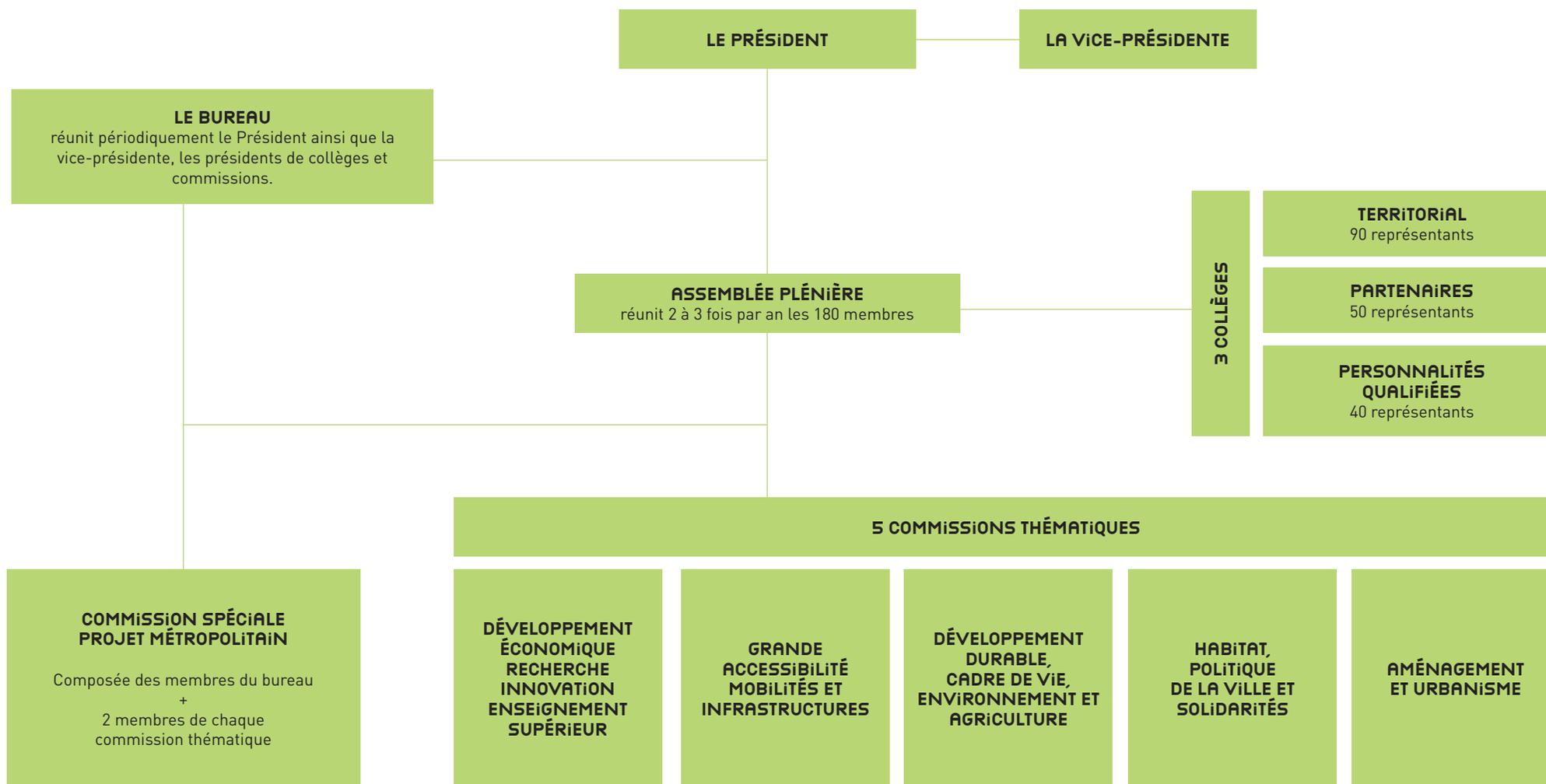
Première réunion de la commission spéciale à la Fondation Camargo à Cassis.



Réunion de travail de la commission spéciale à Cassis.

2. UNE ORGANISATION EFFICACE ET ÉQUILIBRÉE

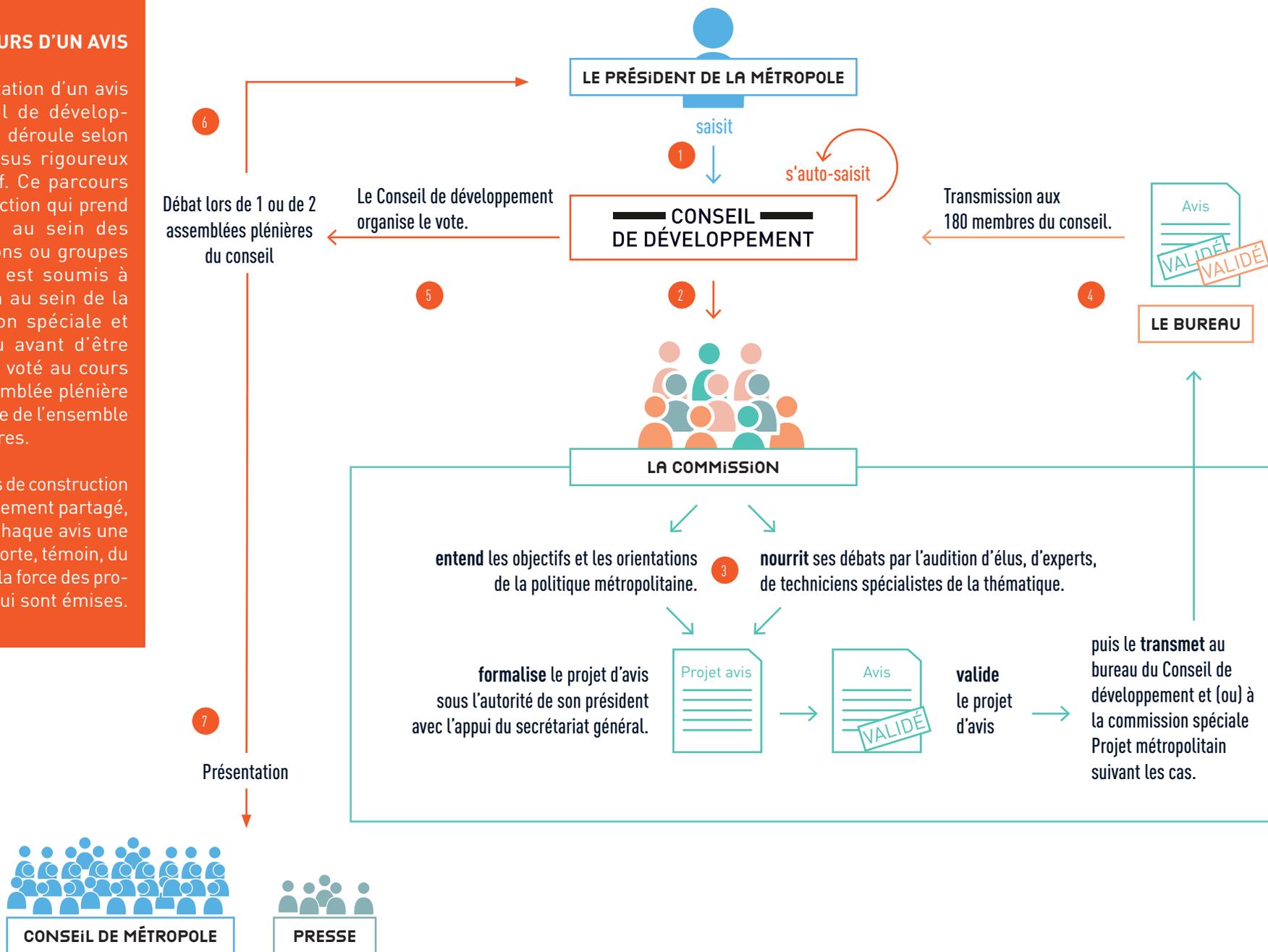
Une organisation stabilisée



LE PARCOURS D'UN AVIS

La présentation d'un avis du Conseil de développement se déroule selon un processus rigoureux et collectif. Ce parcours de construction qui prend naissance au sein des commissions ou groupes de travail est soumis à discussion au sein de la commission spéciale et du bureau avant d'être débattu et voté au cours d'une assemblée plénière en présence de l'ensemble des membres.

Ce parcours de construction qui est largement partagé, confère à chaque avis une puissance forte, témoin, du poids et de la force des propositions qui sont émises.





Le Conseil de développement a été officiellement installé le 6 avril 2017 dans le cadre de sa première assemblée plénière.

Ce fut l'occasion pour le président de la Métropole qui présidait cette assemblée, de saisir officiellement la société civile sur le Projet métropolitain.

Le 15 juin suivant, le Conseil de développement annonçait son auto-saisine sur une démarche de participation citoyenne à initier sur le territoire métropolitain en s'adressant au plus grand nombre d'habitants.

Un groupe de travail spécifique à cette auto-saisine, composé de membres issus des cinq commissions thématiques, a été créé.

3. UNE ACTIVITÉ INTENSE

Les temps forts



3.

UNE ACTIVITÉ INTENSE

Les assemblées plénières

Les assemblées plénières ont un rôle majeur dans le fonctionnement du Conseil de développement.

Outre le fait de réunir l'ensemble des membres de la société civile, elles sont le passage obligé (après avis du bureau) pour tous les avis que le conseil doit formuler suite à des saisines ou auto-saisines.

Ces avis sont débattus puis votés lors de ces assemblées plénières. C'est le parlement du Conseil de développement.

Elles ont été également le cadre au cours de cette première année d'existence du Conseil de développement d'auditions d'élus métropolitains (voir encadré). Elles se sont déroulées sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Le Conseil de développement s'est réuni cinq fois en assemblée plénière :

- **6 avril 2017**
Hémicycle de la Métropole au Pharo à Marseille (installation du conseil) ; saisine sur le Projet métropolitain ;
- **15 juin 2017**
Espace Charles Trenet à Salon-de-Provence (présentation de l'Agenda de la mobilité - Décision sur l'auto-saisine) ;
- **20 novembre 2017**
Hémicycle de la Métropole au Pharo à Marseille (présentation de la politique envers les zones d'activités et d'entreprises) ;
- **19 février 2018**
Centre Agora à Aubagne (premières réflexions sur le Projet métropolitain et la participation citoyenne) ;
- **24 mai 2018**
Hémicycle de la Métropole au Pharo à Marseille. Les contributions du Conseil de développement sur le Projet métropolitain et la participation citoyenne ont été adoptées en assemblée plénière, après deux heures d'un riche débat.

20 novembre 2017 – Hémicycle de la Métropole au Pharo à Marseille.

AIX
MARSEILLE
PROVENCE
Métropole
www.aixmarseilleprovence.com

Michel ROUX
Vice-président délégué
Au Projet métropolitain et au Conseil de développement

Liberté • Égalité • Fraternité

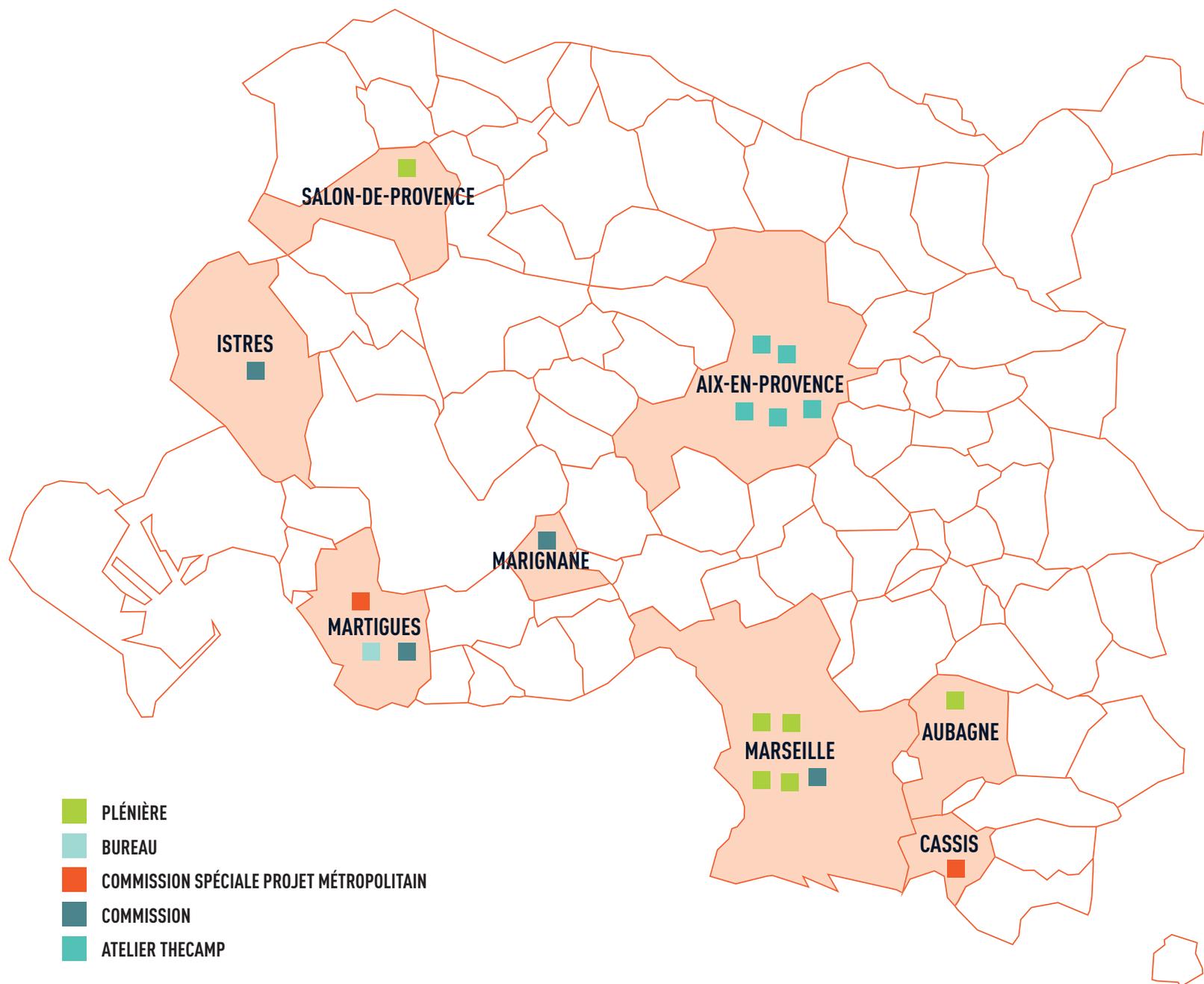
DES AUDITIONS DE QUALITÉ

Les commissions spéciales ou les assemblées plénières ont entendu, outre de nombreux experts, DGA et techniciens de la Métropole, le président Jean-Claude Gaudin, les vice-présidents de la Métropole, Arlette Fructus, Gérard Gazay, Roland Blum, Jean-Pierre Serrus, Alexandre Gallèse, Nicolas Isnard, Gaby Charroux, Sylvia Barthélémy, Danielle Milon, afin de prendre connaissance des grands enjeux et problématiques de développement de la Métropole. Ces assemblées plénières se sont toujours déroulées en présence de Michel Roux, vice-président délégué au Projet métropolitain et au Conseil de développement.



15 juin 2017 – Espace Charles Trenet à Salon-de-Provence.





4. DEUX PREMIERS AVIS RENDUS PAR LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Saisine sur le Projet métropolitain : quatre grands principes et dix priorités

À raison de plus de 70 réunions organisées en un an, les cinq commissions thématiques et les groupes de travail créés en interne ont permis de faire émerger des « *impatiences et des exigences axées sur quatre principes fondamentaux. La société civile métropolitaine a émis le désir qu'Aix-Marseille-Provence devienne une Métropole-Monde attractive, inclusive, écologique et participative* ».

Ces quatre principes ont été déclinés en dix priorités transversales assorties de

projets concrets « *afin de permettre à la Métropole de mettre en place la synergie des politiques et des compétences publiques, conditions majeures pour la réussite du Projet métropolitain* ».

L'étude de ces dix priorités sera poursuivie au cours de la seconde année d'activité du Conseil de développement avec l'objectif de la rendre encore plus concrète et exigeante.

Projet métropolitain : des impatiences, des exigences et dix priorités

Priorité 1 : une Métropole économiquement intelligente et attractive

Priorité 2 : un réseau de transport du quotidien performant

Priorité 3 : la grande accessibilité d'une Métropole connectée au monde

Priorité 4 : réinventer les modèles d'aménagement urbain

Priorité 5 : une Métropole plus égalitaire et inclusive

Priorité 6 : les espaces agricoles et naturels de la Métropole, des écrins à préserver

Priorité 7 : la transition énergétique comme levier de transformation

Priorité 8 : l'étang de Berre, déclinaison majeure pour le Projet métropolitain

Priorité 9 : la culture comme vecteur économique de qualité de vie, de rayonnement et de solidarité

Priorité 10 : initier une démarche de participation citoyenne

La diversité de notre conseil est d'une exceptionnelle richesse, à l'image de notre société métropolitaine. Il nous revient d'être des générateurs de propositions, des sources d'inspiration, des relais entre l'échelle métropolitaine et l'enjeu de la proximité... avec le souci permanent d'être constructifs.

Gérard Goninet

Auto-saisine sur la participation citoyenne : une attente pour un processus à démultiplier

Le Conseil de développement a posé un constat : la Métropole ne répondra pas aux immenses défis qui l'attendent sans l'adhésion des habitants. Pour ce faire, il a proposé de les associer davantage à la définition d'une Métropole de projets, une Métropole qui ne doit pas se faire uniquement pour eux mais surtout avec eux en installant durablement un processus de participation.

— Les solutions proposées :

- désignation d'un élu référent en charge de la participation citoyenne ;
- coordination des différentes instances de concertation - associations, Conseil de Provence, Conseil économique, social et environnemental régional... ;
- création des plateformes citoyennes de participation ;
- développement des projets de co-élaboration (élus et citoyens), des projets avec un budget dédié ;
- évaluation permanente des projets de co-élaboration voire de co-construction...

Ces propositions ont été élaborées par un groupe de travail spécifique conduit par Patricia Alloin-Aubanel et détaillées **dans une charte de la participation citoyenne** accompagnée de projets d'actions cadencées et proposant une répartition des rôles entre élus et société civile dans un esprit de responsabilité et de séparation des rôles entre la démocratie représentative (les élus) et la démocratie participative (les citoyens).

Une Métropole POUR mais surtout AVEC les citoyens.

Patricia Alloin-Aubanel



Une stimulante participation à La Fabrique du projet

Dans le même temps, d'avril à novembre 2017, le site de thecamp (Aix-en-Provence) s'est transformé en véritable campus de coproduction à l'occasion de cinq ateliers organisés par la Métropole où les participants, épaulés par les agences d'urbanisme (d'agglomération marseillaise et du Pays d'Aix) ont rédigé le récit d'une Métropole espérée et rêvée à l'horizon 2040.

Les membres de la commission spéciale ont participé à la démarche originale de La Fabrique du projet où élus, d'un côté, et société civile, de l'autre, ont posé les bases de leur vision d'une Métropole pour les trente ans à venir.

Le document référence mettant en exergue les 7 paradoxes de cette Métropole comme de véritables enjeux à relever, a constitué la base de la réflexion

au sein des ateliers de La Fabrique du projet et des commissions du Conseil de développement.

Une quarantaine de membres du Conseil de développement a participé aux ateliers de La Fabrique du projet. Ces rencontres ont abouti à un atelier de convergences (élus, société civile) au mois de novembre 2017.

Cette initiative entre la démocratie représentative (les élus) et la démocratie d'usage (les citoyens) a été récompensée par le prix des défis urbains le 25 juin 2018 décerné par le groupe INNOVAPRESSE pour « l'originalité d'une démarche prospective de co-construction métropolitaine, l'établissement d'un cadre de dialogue, de négociation sous forme d'ateliers entre les différents territoires et leurs acteurs ».

5. DES OPPORTUNITÉS DE DIALOGUE AVEC LES ÉLUS MÉTROPOLITAINS



La remise des avis du Conseil de développement au président de la Métropole

Le 19 juin 2018, aux côtés de Michel Roux, vice-président délégué au Projet métropolitain et au Conseil de développement, Gérard Goninet et Sandra Chalinet-Merenda, accompagnés des membres du bureau, ont remis au président Jean-Claude Gaudin, les avis sur le Projet métropolitain et la participation citoyenne.

Le président de la Métropole a tenu « à saluer la qualité, la cohérence des propositions émises par la société civile métropolitaine ». Il a souligné « la hauteur de l'implication de l'ensemble des membres bénévoles du conseil » et l'a encouragé « à faire connaître le plus largement

possible l'ampleur des propositions originales et concrètes du Conseil de développement. Il vous faut communiquer sur vos propositions que je trouve pertinentes », a-t-il conclu.

Ce rapport a été remis aux 240 élus métropolitains lors du conseil métropolitain du 28 juin 2018.

Ce conseil fut le cadre du vote du Projet métropolitain qui s'est nourri de plusieurs propositions émises par le Conseil de développement dans le cadre de ses dix priorités.



La seconde année de fonctionnement du Conseil de développement est marquée par une montée en puissance de ses sollicitations. Depuis les mois de juillet, août et septembre 2018, la Métropole, dans le cadre de ses procédures officielles, fait de plus en plus appel à la réflexion et aux avis de la société civile.

Les saisines par la Métropole sur les schémas stratégiques

En 2018/2019, le Conseil de développement est saisi officiellement par la Métropole sur :

- Le Plan climat-air-énergie métropolitain (PCAEM)
- Le Plan local de l'urbanisme intercommunal de Marseille Provence Métropole

Le projet d'avis sur le PLUi a été d'ores et déjà transmis le 9 novembre 2018, celui sur le Plan climat-air-énergie métropolitain le sera d'ici le début de l'année 2019.

De fortes sollicitations

Le Conseil de développement est en effet fortement sollicité par la Métropole pour donner son avis sur :

- Le PDU (Plan de déplacements urbains) (premier trimestre 2019) ;
- Le PLH (Programme local de l'habitat) - (premier trimestre 2019) ;
- Le PAT (Plan alimentaire territorial) qui couvre l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône (Métropole + Pays d'Arles) avec avis définitif d'ici le 1^{er} semestre 2019 ;
- Le SCoT (Schéma de cohérence territoriale métropolitain), qui sera entériné en 2022 avec une première concertation sur le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) au cours du second trimestre 2019.

6.

UN PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ÂGE II DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



L'auto-saisine sur la fusion Département-Métropole et le nouveau mode d'élection des conseillers métropolitains

Le Conseil de développement s'est auto-saisi sur le nouveau mode d'élection des conseillers métropolitains à l'horizon 2020 et la fusion éventuelle entre le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole. Un groupe de travail est constitué au sein du Conseil de développement.

Après avoir été amendé, validé par le bureau et la commission spéciale Projet métropolitain le 26 novembre 2018, ce premier avis a été soumis à la

lecture et l'approbation de l'ensemble des membres du Conseil de développement lors d'une assemblée plénière programmée le 5 décembre 2018.

Le groupe de travail mis en place, a bâti sa réflexion en répondant à la question : en quoi tel type de mode d'élection ou de périmètre métropolitain apporte une plus-value à la construction métropolitaine ?

Pour cela, le groupe de travail, composé de 18 membres volontaires, a articulé son travail autour :

- du mode d'élection,
- de la fusion et du périmètre géographique pertinent,
- de l'analyse des compétences de niveau métropolitain et de niveau communal pour une meilleure efficacité des services rendus à la population.

Le groupe de travail a auditionné, le 6 novembre 2018, un expert constitutionnaliste, Yves Luchaire, professeur de droit public à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence, à qui il a été demandé de présenter techniquement les différents scénarios du mode d'élection des conseillers métropolitains, l'ensemble de l'argumentaire sur les différentes solutions de regroupement entre les intercommunalités du Pays d'Arles, du Département et de la Métropole.

6.

UN PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ÂGE II DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Une contribution sur la plateforme de concertation du préfet de région PACA, préfet des Bouches-du-Rhône

Dans le même temps, ce groupe de travail a élaboré puis transmis, dès le 15 novembre, une contribution sur cette thématique sur la plateforme de concertation mise en place par le préfet de région, préfet des Bouches-du-Rhône.

Il a été précisé que cette contribution était à considérer comme un projet d'avis mais ne saurait être perçue comme l'avis définitif du Conseil de développement tant qu'il n'aura pas débattu puis voté en assemblée plénière.

Les feuilles de route des commissions thématiques

Outre l'organisation de mise en place d'intergroupes transversaux afin de répondre aux saisines, auto-saisines et sollicitations, le travail des commissions thématiques perdure.

Il a ainsi été demandé aux présidents des cinq commissions thématiques de déterminer leur feuille de route pour l'an II du Conseil de développement en insistant sur l'approfondissement, avec projets concrets à l'appui, des dix priorités émises lors du premier rapport sur le Projet métropolitain.

L'accent a été également mis sur la nécessité de proposer des actions de participation citoyenne liées aux différents projets qui seront proposés à la gouvernance métropolitaine d'ici le mois de juin 2019.



Le Conseil de développement veut être un lieu d'expression, d'échanges. Mais il est aussi un lieu d'écoute, non seulement de la parole d'experts en son sein, mais aussi d'autres conseils de développement en France ou d'organismes qui entendent différemment la parole de la société civile.

Les membres du Conseil de développement vont, de leur initiative ou mandatés par leurs pairs, partager des retours d'expérience des conseils de développement plus anciens présents sur l'hexagone.

Le Conseil de développement de la Métropole Aix-Marseille-Provence a ainsi adhéré, dès sa création, à la **Coordination nationale des conseils de développement (CNCD)**.

La CNCD fédère les conseils de développement de tous les territoires – pays, PETR, agglomération, communauté urbaine ou métropole. Riche de cette pluralité, elle porte l'ambition partagée d'une démocratie participative et territoriale auprès des institutions publiques, politiques, associatives et des réseaux de réflexion.

Elle offre et anime pour les Conseils de développement un espace d'échanges de bonnes pratiques et de réflexions. Le partage des expériences et la mise en commun des idées nourrissent une production fédérée qui contribue à un rayonnement national d'une démocratie participative territoriale.

La CNCD est dirigée par un conseil d'administration composé de 23 membres élus en assemblée générale ; un bureau de 9 membres est chargé de mettre en œuvre les orientations décidées.

7. UN CONSEIL INSCRIT AU CŒUR D'UN RÉSEAU RÉGIONAL ET NATIONAL

Le Conseil de développement d'Aix-Marseille-Provence siège au conseil d'administration de la CNCD en la personne de Bernard Niccolini, président de la commission Développement durable, Cadre de vie, Environnement et Agriculture.

Des membres du Conseil de développement ainsi que des techniciens de la Métropole ont assisté :

- aux rencontres organisées à Grenoble les 7 et 8 novembre 2017 sur le thème « Faire Métropole ensemble – Construire une décision partagée – Partager la culture participative » ;
- aux 12^{es} Rencontres nationales des Conseils de développement, qui se sont tenues les 11 et 12 octobre 2018 à Sète.

Il est important que la société civile métropolitaine d'Aix-Marseille-Provence puisse faire entendre sa voix particulière au niveau national.

La Métropole est adhérente à **France urbaine**, association qui regroupe les élus des métropoles, grandes intercommunalités et villes françaises, comptant 103 membres de toutes tendances politiques confondues représentant près de 36 millions d'habitants.

Pour répondre aux défis de notre société, les territoires urbains ont une responsabilité qui dépasse leurs frontières administratives. En ce sens, France urbaine défend une « alliance des territoires » en mesure de faciliter les coopérations territoriales et d'assurer une pleine effectivité des politiques publiques.

La Métropole Aix-Marseille-Provence fait partie des membres du groupe de travail sur la participation citoyenne de France urbaine.

Pour réaliser son travail dans les meilleures conditions, le Conseil de développement reçoit de l'administration métropolitaine un soutien sur les aspects matériels et logistiques (tenue des plannings des commissions, organisation des plénières, réservations de salle...) ainsi que sur l'apport en matières à réflexion (sélection des experts, recherche de documentation). Il peut compter pour cela sur deux appuis essentiels qui portent son travail.

— **La direction générale adjointe Projet métropolitain et Conseil de développement**

La Métropole soutient le fonctionnement du Conseil de développement. Pour cela, elle lui alloue un budget et a créé dans son organigramme une direction générale adjointe Projet métropolitain et Conseil de développement.

Chaque commission bénéficie de l'appui d'un chargé de mission de la DGA qui assure l'ensemble de l'organisation matérielle (convocations, comptes rendus...) nécessaire à son fonctionnement.

La coordination d'ensemble est assurée au sein de la DGA par le Directeur « Conseil de développement ».

—
Un site internet dédié a été créé conjointement par la direction du Conseil de développement et celle des services informatiques de la Métropole, puis « habillé » graphiquement par la direction de la communication. Ce site est une source d'informations pour le grand public qui peut savoir ce qu'est le Conseil de développement de la Métropole et suivre son activité.

C'est également et surtout un outil de travail pour les membres qui accèdent à des espaces privés où ils ont accès à toutes les ressources nécessaires : documentation, agendas, dates de réunions, etc.

www.conseil-developpement.ampme-tropole.fr

8.

UN CONSEIL QUI PEUT COMPTER SUR SES APPUIS

— Les agences d'urbanisme

La Métropole a sollicité les agences d'urbanisme de l'agglomération de Marseille (AGAM) et du Pays d'Aix (AUPA) pour développer une mission d'appui au Conseil de développement.

Les agences ont désigné chacune :

- un représentant pour l'appui à chaque commission,
- un « coordinateur » de l'ensemble de la mission pour le conseil.

Cette mission d'appui permet d'apporter du contenu aux commissions sous forme de valorisation des travaux des agences, ainsi que des travaux dédiés sur demande des commissions, dont l'opportunité est appréciée conjointement par les agences et la DGA.

Elle permet aussi une expertise « au long court » sous forme de présence en réunion des commissions de référents des agences disposant d'une compétence en lien avec les travaux étudiés.

Des engagements pour l'avenir

Au-delà de ses propositions à destination des élus, le Conseil de développement a décidé de s'engager à agir lui-même dans le sens de ses préconisations :

- Collaborer aux côtés de la gouvernance métropolitaine et de ses services afin de co-construire une démarche de participation s'adressant au plus grand nombre de citoyens métropolitains.
- Solliciter le collège des Partenaires du Conseil de développement afin que chacun de ses cinquante membres mobilise la structure qui l'a désigné pour concrétiser l'ambition métropolitaine.
- Inciter au partenariat avec le conseil de Provence (Conseil de développement du Département des Bouches-du-Rhône).
- Développer les contacts avec des partenaires extérieurs à la Métropole (CESER, Conseils de développement du Pays d'Arles, du Vaucluse, du Var...) et intérieurs (comités consultatifs locaux...).
- Mettre en place un dispositif de suivi / évaluation des politiques métropolitaines.

— Un rôle reconnu, en évolution

Le Conseil de développement fait désormais partie du paysage institutionnel de la Métropole, reconnu pour la qualité de ses propositions.

C'est pourquoi le conseil pourrait à l'avenir être associé à la procédure des enquêtes publiques sur les grands projets d'aménagement ou structurants de la Métropole et ses avis versés aux résultats de ces enquêtes, au titre de personne publique associée.





DIRECTION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE PROJET MÉTROPOLITAIN ET CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT MÉTROPOLÉ AIX-MARSEILLE-PROVENCE
TOUR LA MARSEILLAISE — 2 BIS, QUAI D'ARENC — 13002 MARSEILLE
www.conseil-developpement.ampmetropole.fr